



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart,  
Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence  
Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA,  
Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent  
Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusé**

Odile Bury, *Échevin(e)*.

**Séance du 15.10.19**

---

**#Objet : Académie de Musique - Convention 2019-2020 entre l'Administration communale et la Chapelle des Minimes.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale,

Considérant le souhait de l'Académie de Musique de permettre et d'encourager ses étudiants à participer, comme musiciens ou comme solistes, aux prestations mensuelles des cantates de J.-S. Bach à l'église de Saint-Jacques-Sur-Coudenberg à Bruxelles, organisées par la Chapelle des Minimes asbl;

Considérant la demande de la Chapelle des Minimes de disposer à titre gratuit d'un local en vue de ses répétitions ;

Considérant que cette collaboration porte ses fruits depuis 2005 ;

Vu le rapport d'activités pour l'année 2018-2019 ;

Sur proposition du Collège,

DECIDE

D'approuver la convention annexée à la présente délibération entre l'administration communale et la Chapelle des Minimes asbl pour l'année 2019-2020.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

28 votants : 28 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 17 octobre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Hang Nguyen